



QUALITÉ DE L'AIR : LES CONCENTRATIONS NATIONALES DE PARTICULES FINES PM_{2,5} POURSUIVENT LEUR BAISSSE, Y COMPRIS EN PÉRIODE HIVERNALE

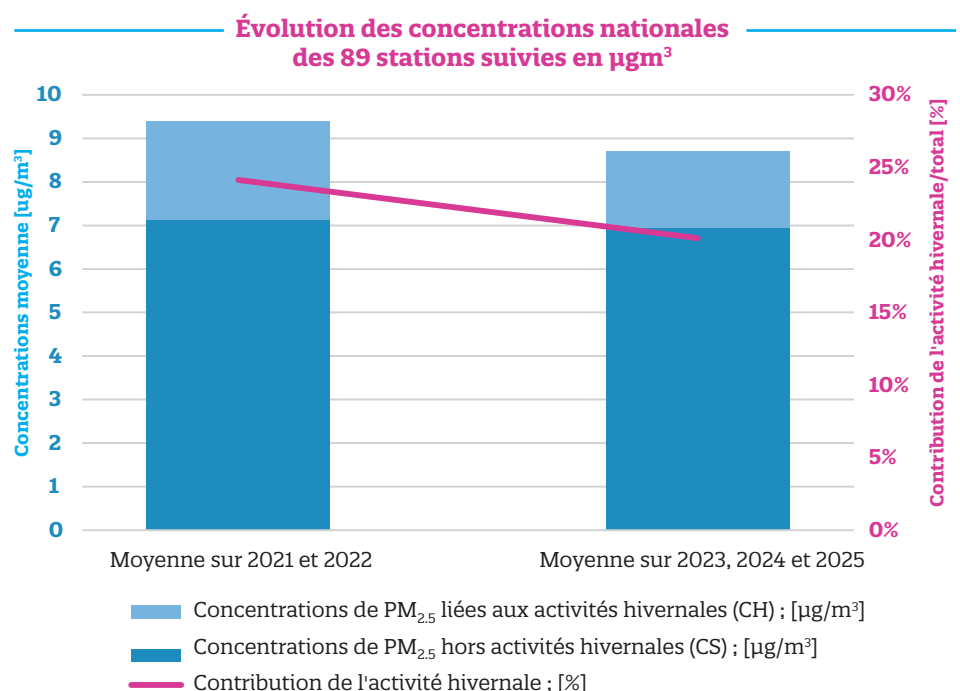
Le Laboratoire CÉRIC publie une actualisation de son analyse sur l'évolution des concentrations de particules fines PM_{2,5} en France métropolitaine. Cette nouvelle étude confirme une tendance encourageante : entre les périodes 2021-2022 et 2023-2025, les concentrations nationales de PM_{2,5} sont en recul, en particulier celles liées plus spécifiquement aux activités hivernales.

En 2024, le Laboratoire CÉRIC avait présenté, dans son Avis d'expert « *Qualité de l'air : quelle contribution du chauffage au bois domestique aux émissions de PM_{2,5} ?* », les résultats d'une étude montrant que les activités hivernales, parmi lesquelles figure le chauffage au bois domestique, ne représentaient que 22,4 % des concentrations de particules fines en France.

Une baisse de près de 23 % des concentrations liées aux activités hivernales comprenant le chauffage au bois domestique

Aujourd'hui, sur la base d'une nouvelle analyse des données issues de 89 stations de mesure de la qualité de l'air réparties sur l'ensemble de la France métropolitaine, le Laboratoire CÉRIC met en évidence deux évolutions majeures :

- les concentrations nationales de PM_{2,5}, toutes sources confondues, ont **diminué de plus de 7 %** entre la première période analysée (2021-2022) et la seconde (2023-2025) ;
- les **concentrations liées aux activités hivernales** ont, quant à elles, **reculé de près de 23 %** sur la même période.



Ces résultats sont d'autant plus significatifs que, dans le même temps, **le parc d'appareils de chauffage au bois installés a progressé d'environ 10 %**.

À souligner que **l'utilisation de combustibles de meilleure qualité contribue également à réduire les émissions de particules**. Les granulés représentent 18 % des consommations, contre 82 % pour la bûche.

Maintenir et amplifier les mesures engagées

Pour le Laboratoire CÉRIC, **cette évolution confirme l'efficacité des mesures engagées en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air**, et plus particulièrement celles inscrites dans le Plan de réduction des émissions liées au chauffage au bois domestique, présenté en 2021.

Cette dynamique positive doit désormais être poursuivie. Elle passe notamment par :

- **l'encouragement à l'acquisition d'appareils performants** via des aides publiques pour accélérer la disparition des équipements anciens et peu performants ;
- **la sensibilisation du public aux bonnes pratiques d'usage et à l'utilisation de bois sec** (taux d'humidité < 20 %)

Ces deux leviers restent essentiels pour améliorer encore l'efficacité du parc d'appareils et réduire les émissions.

L'avis d'expert complet est directement ici :

est directement ici :



À PROPOS DU LABORATOIRE CÉRIC

Expert de la cheminée et des énergies durables depuis plus de 30 ans, le Laboratoire

CÉRIC est une **référence en Europe**. Il développe, teste et valide l'ensemble des éléments de la combustion (combustibles, conduits et appareils) au travers de la recherche appliquée, du développement de produits et du suivi qualité. Le laboratoire CÉRIC est le laboratoire première partie de Poujoulat SA.

Essais / accréditation 1-1033 – Portée disponible sur www.cofrac.fr

+	de 5 000 essais/an	6 halls d'essais	550 m² de surface
		6 ingénieurs	4 techniciens
1 chaufferie CELSIUS			

CONTACTS
PRESSE